



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 8845

## Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des personnes non domiciliées et le besoin de multiplier les lieux d'hébergement d'urgence. La montée des exclusions a conduit à la mise en place des services d'urgence proposant hébergement de nuit, fournitures de repas et soins médicaux. Or, en dépit de ces centres, il manque des structures pour accueillir les personnes sans abri qui proposeraient des services tels que douche, lingerie, bagagerie. De plus, ces structures permettraient la domiciliation autorisant ainsi ces personnes à réceptionner leurs allocations ou mentionner à un employeur leur adresse. L'hébergement d'urgence correspond à un objectif de stabilisation et d'orientation, il s'agit d'offrir à toutes ces personnes prises en charge par le SAMU social, par les accueils de jours et les hôpitaux, l'opportunité de se loger. Pour apporter une aide pérenne à ces personnes, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs adaptés et donner ainsi un préalable à toutes tentatives d'insertion. De nombreuses structures associatives demeurent très actives mais leurs capacités d'hébergement sont saturées. En conséquence, il lui demande les orientations que le Gouvernement envisage de prendre en faveur des personnes sans abri.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Alary](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 8845

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 décembre 2002, page 4872

**Question retirée le :** 27 avril 2004 (Fin de mandat)